Marseille le 15/10/2017

Le Comité d'Intérêt de Quartier St Victor, Corderie, Tellène,

Les associations « Collectif Laisse Béton » et « C.A.S. 7° »

de Marseille

Bonsoir Madame,

Vestiges de la Corderie à Marseille

Suspicion d'entente entre le ministère de la Culture : D.R.A.C. et la société Vinci.

L'espace Corderie qui était un jardin public situé à l'angle du boulevard de la Corderie et de la rue d'Endoume a été vendu par la mairie de Marseille au promoteur Vinci en octobre 2013 et un permis de construire pour un immeuble de 109 logements de grand standing (5000 €/m^2) a été déposé en janvier 2014. Ce projet a été contesté par une très grande majorité d'habitants du 7° arrondissement qui voulaient conserver un jardin public fréquenté par la population du quartier et notamment par les jeunes (plateau sportif). Des platanes centenaires ont été coupés (ce qui devient malheureusement habituel à Marseille). Ce terrain a été vendu à un prix défiant toute concurrence : en final, 2 440 000 euros (en fait la ville a racheté à Vinci une petite partie du terrain pour la sortie de sécurité de l'école pour 920 920 euros)

Cet immeuble (dont les logements ne sont accessibles qu'à une population fortunée) ne s'impose absolument pas dans un quartier de plus en plus envahi par le béton et où les infrastructures (parkings, crèches, écoles...) ne suivent pas.

Des carottages effectués en 2002 par la société Vinci (après demande à la municipalité) mais dont les résultats n'avaient pas été transmis à la D.R.A.C., avaient déjà montré qu'il existait des vestiges anciens (carrière) sur ce terrain.

Le préfet de région a décidé en 2016 de faire entreprendre des fouilles archéologiques par l'I.N.R.A.P. sur le terrain. Après le diagnostic réalisé en octobre 2016, les fouilles se sont déroulées d'Avril à Juin 2017.

Les vestiges mis à jour sont grecs et datent du 5° siècle avant J.C. (pratiquement, la création de la ville). Ils sont exceptionnels de l'avis de tous les archéologues indépendants et confirmés (voir liste en annexe) qui se sont prononcés (professeurs d'université, directeurs de recherche au C.N.R.S., ingénieurs de recherche...). C'est l'une des très rares carrières grecques mise à jour dans le bassin

méditerranéen. Elle constitue un exemple exceptionnel du travail des carriers grecs de cette époque. Il est indispensable de la conserver dans sa totalité au vu de son très grand intérêt archéologique. Ce site est aussi d'un grand intérêt géologique : la roche est unique et très fragile (calcaire de la Corderie). Elle est très tendre et se délite rapidement dans l'eau.

Au cours de la réunion du samedi 7 octobre à la préfecture à laquelle le Comité d'Intérêt de Quartier et l'association « Collectif Laisse Béton » étaient conviés, la ministre de la Culture, Mme Françoise Nyssen a décidé de classer seulement 635 m^2 de surface de vestiges sur plus de 4000 m^2 mis à jour.

Cette décision confirmait celle prise auparavant au cours d'une réunion au ministère avec la société Vinci le 26 juin 2017, confirmée également à Monsieur Jean Luc Mélenchon à l'occasion d'une entrevue avec la ministre, et rappelée au cours d'une réunion en préfecture de Région le 31 août 2017 à Marseille.

Il n'a jamais été possible d'obtenir des explications sur le choix de cette surface et son positionnement par rapport à l'emprise de l'immeuble que Vinci doit construire sur ce terrain. Aucun rapport de fouilles n'est disponible. On a demandé une rencontre entre les archéologues indépendants qui se sont prononcés sur le caractère exceptionnel de cette carrière et les responsables de l'I.N.R.A.P. et de la D.R.A.C. Cette rencontre nous a toujours été refusée. Tout était déjà bouclé !

Les responsables de l'I.N.R.A.P. (son directeur : Mr Dominique Garcia) et la D.R.A.C. (Mr Xavier Delestre, directeur de l'archéologie) n'ont donné aucune réponse quant au choix de la surface préservée.

Or, comme par hasard, ces 635 m^2permettent de préserver l'emprise de l'immeuble et d'éviter au promoteur Vinci de revoir son projet d'immeuble et de demander un autre permis de construire.

Je joins le plan des vestiges et de l'immeuble apposé sur les palissades du chantier. Il montre que l'on a tiré un trait arbitraire afin que la zone de vestiges protégée (en rouge) s'arrête juste au droit des murs de l'immeuble. Toute la partie située au-delà du trait sera donc détruite alors qu'elle est aussi intéressante voire plus. Elle comporte des colonnes en cours de taille et constitue un tès bel exemple des carriers grecs de cette époque. Nous avons donc des soupçons sur la manière dont a été définie cette surface. On émet donc de forts doutes sur ce choix qui va tout à fait dans le sens des intérêts du promoteur Vinci. Il existe donc une suspicion d'entente entre les services du ministère et le promoteur Vinci.

Ce serait une catastrophe sur le plan scientifique si une partie importante de ces vestiges étaient détruits pour satisfaire les intérêts financiers d'une multinationale toute puissante sur le sol français.

Marseille bien qu'étant la plus vieille ville de France, est très pauvre en vestiges visibles par la population. Les vestiges de la rue Malaval ont été enterrés ainsi que ceux du collège du Vieux Port.

Les vestiges de la Bourse (apparemment de moindre importance que ceux qui viennent d'être mis à jour) ne doivent leur conservation (en 1967) qu'à André Malraux, alors Ministre de la Culture.

Les marseillais dans leur immense majorité tiennent à conserver cette preuve exceptionnelle de l'histoire de leur ville. C'est la conservation de leur patrimoine qui est en jeu

Nous pensons qu'il serait très important que votre journal d'investigation puisse faire état de cette suspicion dans ses colonnes.

Nous vous remercions par avance, Madame de vous intéresser à ce qui nous semble être un problème de collusion et une grande injustice, voire même, un scandale d'état !

Nous vous prions d'agréer Madame l'expression de nos salutations distinguées.

P.S. : Je joins également une synthèse sur ces problèmes ainsi qu'une lettre ouverte au président de la République écrites par Monsieur Alain Nicolas : Conservateur des Musées Nationaux de France, fondateur du Musée d'Histoire de Marseille et docteur en archéologie

Guy COJA, pour le Comité d'Intérêt de Quartier St Victor, Corderie, Tellène, les associations « Collectif Laisse Béton » et « C.A.S. 7° »

Carrière antique de La Corderie à Marseille : essai de synthèse.

L'existence d'une carrière, supposée antique, sur un terrain vendu en 2013 par la Ville de Marseille à l'aménageur Vinci, est connue dès 2002.
Un permis de construire un immeuble a été déposé, et autorisé cette même année 2013 sur cette même parcelle.
Des sondages et des fouilles archéologiques préventives ont été menés sur place par l'institut National de Recherches en Archéologie Préventive (INRAP), qui ont confirmé et daté la carrière, dont les roches ont été utilisées dès le 6ème siècle avant JC pour construire la ville grecque qui deviendra Marseille.
D'après Philippe Mellinand, chef du chantier de fouilles de l'INRAP, un tel site est le seul connu en France et même dans le monde grec antique, associant de façon aussi évidente des roches aux diverses utilisations (fondations de murs, sarcophages, sculptures...) dont les habitants de la ville eurent besoin.
Techniquement, les fouilles semblent avoir été menées de façon très professionnelle mais leur interprétation à provoqué un tollé dans les milieux scientifiques.
En effet, les archéologues de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dans une note du 2 août 2017, ont défini une « *zone à préserver compte tenu des enjeux archéologiques identifiés. Ils visent à permettre la conservation et la mise en valeur des éléments archéologiques les plus remarquables, mis au jour lors de la fouille menée par l'INRAP. Cette zone d'environ 600m2 déterminée par les services de la DRAC est sanctuarisée ». (...)*
La question qui se pose est alors : quels sont les « enjeux archéologiques identifiés » qui ont présidé à la décision de la DRAC et, donc, de la Ministre, de sanctuariser cette zone précisément, à part le fait du hasard, comme le mentionne Monsieur Delestre dans son entretien sur LaProvence.com.
Il y a donc bien un conflit d'ordre scientifique, qui est déterminant compte tenu de la législation en vigueur sur la conservation du patrimoine.
Le monde scientifique et le hasard, même si ce dernier à parfois joué un rôle important dans certaines découvertes, sont deux manières très différentes de découvrir, analyser et étudier le monde passé, présent et à venir.

C'est pourquoi les scientifiques de haut niveau qui ont considéré que, contrairement à ceux de la DRAC, la carrière antique de La Corderie fait partie des découvertes majeures à conserver et valoriser en priorité, demandent des explications beaucoup plus sérieuses que celles du hasard dans la décision de bétonner 90% d'un tel site, partie essentielle de la mémoire des marseillais.

Alain NICOLAS, archéologue
Fondateur du Musée d'Histoire de Marseille

Personnalités scientifiques en question.

(Par ordre alphabétique)

Pour la seule conservation de 635m2 du site antique de La Corderie :

Xavier Delestre, archéologue spécialiste de l'Antiquité, conservateur général du Patrimoine, chercheur au Centre Camille-Jullian/CNRS, conservateur régional de l'Archéologie à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAC, Aix en Provence)

Dominique Garcia est président de l'Institut National des Recherches en Archéologie Préventive (INRAP) et professeur d'archéologie à l'Université d'Aix-Marseille. Il est membre du Service Régional d'Archéologie de la DRAC.

Cyril Montoya est Ingénieur de recherches au Ministère de la Culture, Service régional de l'archéologie de la DRAC, Aix-en-Provence

Pour la conservation et valorisation du site

Michel Bats est directeur de recherche honoraire au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), après avoir été directeur du centre archéologique français de Naples et responsable jusqu'en 2013 des fouilles de la colonie massaliète d'Olbia de Provence

Jean-Claude Bessac, archéologue et tailleur de pierre, est Ingénieur de Recherche hors classe au CNRS au département Archéologie et histoire de l'Antiquité.

Michel Bonifay est directeur de recherches au CNRS, il a dirigé les fouilles de la Bourse (1982-1984)

Jean Courtin est directeur de recherche honoraire au CNRS, spécialiste du Néolithique

M. Xavier Lafon est professeur émérite des Universités, section Histoire et archéologie des civilisations antiques, et directeur de l'Institut de Recherche sur l'Architecture antique à l'Université d'Aix-Marseille.

Henri Tréziny est directeur de recherches honoraire au CNRS. Thème de recherches : « Urbanisme et fortifications dans les villes grecques d'Occident »

Michel Villeneuve est géologue, directeur de recherches honoraire au CNRS

Ne se prononce pas :

Philippe Mellinand : Archéologue, Ingénieur chargé de recherche à l'INRAP, directeur des fouilles de La Corderie : ***position inconnue (devoir de réserve)***

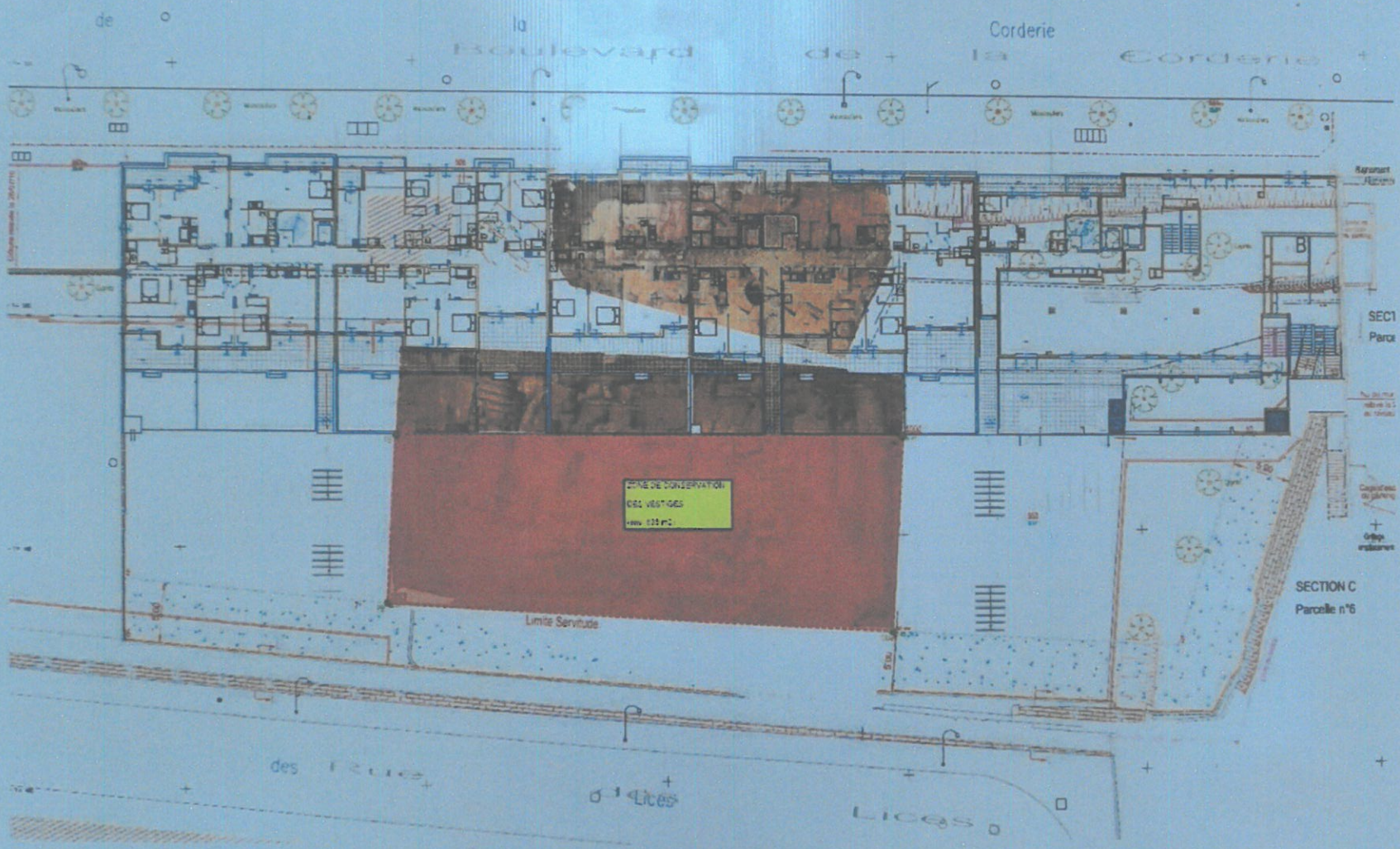
Boulevard de la Corderie
des Lices
Limite Servitude
SECTION C
Parcelle n°6

Lettre ouverte à

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Elysée
Paris

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'avenir du site antique de La Corderie à Marseille vient d'être scellé par Madame Nyssen, Ministre de la Culture : seuls 653 mètres carrés (sur plus de 4000 mètres carrés) vont être « sanctuarisés » pour conserver la mémoire de la carrière qui a servi à bâtir la plus ancienne ville de France.
Le reste du site sera transformé en jardin de l'immeuble à construire, laissant les témoignages antiques se détruire lentement...
Ce dossier concerne le patrimoine d'une grande ville, non seulement sous son aspect monumental mais aussi et surtout sous son aspect de témoin de l'histoire et de la mémoire de 2500 ans de ses habitants.

Madame la Ministre a pris sa décision après consultation des archéologues concernés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, qui ont eux-mêmes considéré que cette carrière ne possédait pas un intérêt archéologique suffisant pour être conservée. C'est cette décision que d'autres archéologues, au moins aussi compétents que ceux de la DRAC et dont la liste est ci-jointe, contestent fortement. Ils affirment que la carrière de La Corderie est scientifiquement un site extrêmement important, et qu'il faut par conséquent la conserver et la valoriser pour la mémoire des marseillais mais aussi des français.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Alain NICOLAS
Ancien conservateur en chef des Musées de France
Démissionnaire de la Légion d'Honneur (2016)
Officier dans l'Ordre du Mérite National

Le 13/10/2017